

## **REGLEMENT JEU CONCOURS « TOUT EST PERMIS »**

### **ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE**

La société Brandy Sound, s.a.r.l. au capital de 8 000 €, immatriculée sous le numéro Siren 481 730 471 00010 au Registre du Commerce de Paris, dont le siège social est situé 9, rue du Trésor à Paris (75004), désignée la Société Organisatrice, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé «**Les « Instants Gagnants » Mixtaroute**» (ci-après dénommé le «Jeu »), et accessible sur la page Internet : <http://contest-gudzya.xg1.li>

**Ce jeu se déroulera du mercredi 16 avril 12h (midi) au dimanche 20 mars 00h (minuit)**

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook.

### **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU**

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, résidant en France métropolitaine (Corse incluse) et disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide. A l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles directes (ascendants, descendants et conjoints), ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La Société Organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La Société Organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

### **ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU**

Pour participer au Jeu et tenter de gagner une dotation, le participant doit :

Sur Facebook :

1. Se rendre sur la Page Facebook Mixtaroute à l'adresse :  
<https://www.facebook.com/mixtaroute>
2. Aimer la Page Facebook Mixtaroute
3. Participer au jeu « Les « Instants Gagnants » Mixtaroute »

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne et par jour - même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook - pendant toute la période du jeu.

En cas de participation multiples grâce à l'emploi de plusieurs comptes Facebook par une même personne, l'ensemble des participations de la personne concernée sera rejeté et considéré comme invalide et aucune dotation ne lui sera remise.

Aucune participation par courrier ne sera prise en compte. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique relative aux modalités du Jeu ou à l'interprétation du présent règlement.

Le jeu étant accessible sur Facebook et relayé sur Twitter (lien vers Facebook), en aucun cas Facebook et Twitter ne seront tenus responsables en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

#### **ARTICLE 4 - DESIGNATION ET INFORMATION DES GAGNANTS**

« Les « instants gagnants » Mixtaroute » permettent de désigner chaque jour un gagnant. Les 5 gagnants sauront immédiatement qu'ils sont vainqueurs grâce au message automatique qui apparaîtra sur leur écran. Chaque joueur ayant renseigné ses coordonnées lors de l'inscription, l'équipe organisatrice recevra toutes les informations pour rentrer en contact avec le gagnant.

Les gagnants auront jusqu'au mercredi 30 avril 00h (minuit) pour répondre au mail de la Société Organisatrice.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse avant le mercredi 30 avril 00h (minuit) à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

#### **ARTICLE 5 - DOTATION**

Est mis en jeu sur Facebook :

- **5 casques audio Urban Ears Plattan d'une valeur de 40 euros ou équivalent.**

La dotation ne pourra donner lieu à aucune contestation ou réclamation, ni à la remise de sa contre-valeur en numéraire, ni à son échange ou remplacement. Il est entendu toutefois que l'Organisateur se réserve la possibilité de substituer à tout moment à la dotation proposée, une autre dotation d'une valeur équivalente.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot.

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Il est rappelé que si le profil ou les coordonnées du gagnant sont invalides, incomplètes ou erronées, il perdra le bénéfice de sa dotation.

Il est rappelé qu'un gagnant ne peut gagner qu'une seule dotation.

#### **ARTICLE 6 - DEMANDE D'ENVOI DU REGLEMENT COMPLET ET REMBOURSEMENT DES FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT**

Ce règlement peut être consulté à tout moment à l'adresse suivante : <http://contest-gudzya.xg1.li>

Il sera également adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, pendant toute la durée du Jeu et jusqu'à deux semaines suivant la date de clôture du Jeu, à l'adresse suivante :

Brandy Sound

Jeu concours « Concours Tout est permis »

28 rue Dussoubs

75002 Paris

Toute demande illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délais sera considérée comme nulle. Aucune demande de remboursement ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire ou postal dans un délai de 6 semaines à compter de la réception de la demande.

#### **ARTICLE 7 - DROIT D'ACCES ET RECTIFICATION**

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, Loi Informatique et Liberté, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout participant peut obtenir communication et, le cas échéant rectification ou suppression des informations le concernant.

Ces droits sont exercés sur simple demande écrite adressée à l'adresse suivante :

Brandy Sound

Jeu concours « Concours Tout est permis »

28 rue Dussoubs

75002 Paris

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

#### **ARTICLE 8 - RESPONSABILITE**

Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération, de fait les données personnelles collectées sont destinées à la Société Organisatrice et non à Facebook.

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de l'utilisation frauduleuse par des tiers d'adresses électroniques communiquées par les participants dans le cadre du Jeu.

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu, ou en cas de problèmes d'acheminement, de perte ou d'avarie des services postaux.

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de l'envoi d'un courrier postal, ou de l'envoi d'une dotation, à une adresse inexacte du fait de la négligence du

gagnant. La Société Organisatrice n'effectuera aucune recherche complémentaire si le gagnant reste indisponible et/ou injoignable.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler ce Jeu si les circonstances l'exigent, à l'exception des lots déjà gagnés qui ne pourront être remis en cause, pour quelque cause que ce soit, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait et sans que le participant ne puisse prétendre à une indemnisation à quelque titre que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement.

En outre, la société Organisatrice se réserve le droit de suspendre momentanément la possibilité de participer au Jeu si elle, ou son éventuel prestataire d'hébergement, ne peuvent plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit, à l'encontre de toute personne qui altérerait le déroulement de l'opération et affecterait l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou le bon déroulement du Jeu, de bloquer temporairement ou définitivement, totalement ou partiellement, la possibilité qui lui est donnée de participer au Jeu, de ne pas lui attribuer les éventuelles dotations qu'il aurait gagné et le cas échéant, se réserve le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation et d'une manière générale de toute insatisfaction à l'occasion de l'acheminement et/ou l'utilisation des lots.

## **ARTICLE 9 - DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le jeu, sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

## **ARTICLE 10 - LITIGES**

Le simple fait de participer à ce Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement. En cas de réclamations, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises exclusivement par courrier postal à Brandy Sound dans un délai de 2 (deux) mois à compter de la date de clôture du Jeu, à l'adresse suivante :

Brandy Sound

Jeu concours « Concours Tout est permis »

28 rue Dussoubs

75002 Paris

Les demandes devront comporter obligatoirement les coordonnées exactes du demandeur (nom et adresse). Les contestations et réclamations relatives à ce Jeu ne seront plus prises en compte passé le délai de deux mois suivant la clôture du Jeu. Toute contestation ou réclamation qui ne sera pas formulée par écrit et communiquée par voie postale ne pourra être prise en compte.

En cas de divergences entre ce règlement complet et les supports de l'opération, il est expressément prévu que ce sont les termes du règlement complet qui primeront.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement, en cas de désaccord définitif, les tribunaux de Paris seront seuls compétents.